

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 JUIN 2011**

Présents : MM CHOPELIN, AMBEAU, BROQUET, DEN HOLLANDER, Mme GODART, M.FERAL, Mmes BIASON, PINEZIC, MM. DIOT, MUELLER et TALATIZI.

Absents, excusés et représentés :

- M. GAUFRIAU a donné pouvoir à Mme GODART
- M. GOURMELON a donné pouvoir à M.CHOPELIN
- M.PEDA a donné pouvoir à M. DIOT
- Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme PINEZIC

Absents : Mmes DE LAERE, TASSEL et MARCEAUX.

Secrétaire de séance : Mme GODART

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, procède à l'appel et charge Madame GODART d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2011 après les observations suivantes :

- Monsieur DEN HOLLANDER demande la rectification suivante :
- **page 7** : « ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement ». Supprimer mention Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et des Travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT n°1 : Création d'un poste de policier municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE, à l'unanimité, de la création d'un poste de policier municipal, grade Gardien, à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

MODIFIE le tableau des effectifs,

DECIDE que cet emploi devra être pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale pouvant justifier de niveaux d'études, de diplômes et d'une expérience professionnelle.

DECIDE que la rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération du grade correspondant.

INSCRIT à l'exercice 2011 les crédits prévus à cet effet.

POINT n°2 : Décision Modificative n°1- Budget M 14 Commune – Année 2011

Rapporteur : Monsieur BROQUET, Adjoint au Maire.

APPROUVE, à l'unanimité, les écritures suivantes :

Dépense de fonctionnement – chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions » - article 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » - Opération 042 « Dotations aux approvisionnements réglementés » : plus (+) la somme de 2 867,01 euros.

Recettes d'investissement – chapitre 28 « amortissements des immobilisations » - article 28031 « Frais d'Etudes » - Opération 040 « Fonds de concours aux organismes publics »: plus (+) la somme de 2 867, 01 euros

POINT N°3 : Décision Modificative n°1 – Budget M 49 – Assainissement – Année 2011

Rapporteur : Monsieur BROQUET, Adjoint au Maire.

APPROUVE, à l'unanimité, les écritures suivantes :

- Dépense de fonctionnement – chapitre 022 « Dépenses Imprévues » : moins (-) la somme de 14 277,70 euros
- Dépenses de fonctionnement – chapitre 011 « Charges à caractères générales » - article 611 « Contrats de prestations de services » : plus (+) la somme de 14 277,70 euros

POINT N°4 : Demande de remise de majoration et intérêts de retard payés.

Rapporteur : Monsieur BROQUET, Adjoint au Maire.

ACCEPTE, à l'unanimité, la demande en remise de majoration et intérêts de retard, soit le montant de 74,67 euros, émise par la SCI FIGUEIRO sise à 4 rue Chauvet à Villevaudé.

DIT que les sommes versées par le redevable seront restituées par la commune de Villevaudé.

POINT N°5 : Avis de déclassement d'une partie de la Route Départementale 2086

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire.

EMET, à l'unanimité, un avis défavorable à la proposition du Conseil Général visant au déclassement d'une partie de la Route Départementale 2086.

POINT N°6 : Demande d'adhésion de la commune de VILLEVAUDE au Nouveau Syndicat Intercommunal de la Plaine de France

Rapporteur : Monsieur le Maire.

SOLLICITE, à l'unanimité, son adhésion au Nouveau Syndicat Intercommunal de la Plaine de France laquelle ne sera définitive qu'après l'acceptation de ce dernier et la notification de la délibération de celui-ci aux autres communes membres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°7 : Choix des compétences au sein du Nouveau Syndicat Intercommunal de la Plaine de France

Rapporteur : Monsieur le Maire.

DECIDE, à l'unanimité, d'opter pour les compétences suivantes :

- la conclusion de contrats de services et/ou de prestations extérieures pouvant intéresser une ou plusieurs communes
- les fournitures diverses servant aux communes adhérentes
- l'organisation d'évènements intercommunaux si au moins deux communes sont intéressées par cette organisation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°8 : Adhésion au groupement de commandes du Nouveau Syndicat Intercommunal de la Plaine de France et approbation de la convention constitutive.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE, par 12 voix POUR, 2 voix CONTRE (Messieurs BROQUET et MUELLER) et 1 ABSTENTION (Monsieur FERAL), d'adhérer au Groupement de Commandes que le Nouveau Syndicat Intercommunal de la Plaine de France constitue, APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes telle que présentée en vue de la consultation nécessaire pour la conclusion de marchés de collectes et de balayage des caniveaux,

DESIGNE le Président du Nouveau Syndicat Intercommunal de la Plaine de France comme coordonnateur du groupement,

DECIDE que le marché portera, pour la commune de Villevaudé, sur les prestations et rythmes suivants :

Collecte des ordures ménagères : 1 fois par semaine
Collecte sélective : 1 fois par semaine
Collecte du verre incolore : sur appel ou message
Collecte du verre de couleur : sur appel ou message
Collecte des encombrants : 3 fois par an (par trimestre)
Collecte des déchets verts : 1 fois par semaine du 1.4 au 30.11
(Fourniture des sacs pour déchets verts)

POINT N°9 : Avis sur projet du schéma départemental de coopération intercommunale.

Rapporteur : Monsieur le Maire

EMET, par 14 voix POUR et 1 ASTENTION (Monsieur BROQUET), un avis favorable au projet du schéma départemental de coopération intercommunal présenté par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,

POINT N°10 : Fête du village 10 septembre 2011 – Tarification des jeux et boissons

Rapporteur : Madame Sandrine BIASON, Conseillère Municipale.

FIXE, à l'unanimité, la tarification suivante :

- **JEUX**
 - Structures gonflables : 1 euro
- **BUVETTE**
 - Soda : 1,50 euros
 - Bière : 2,50 euros
 - Bouteille d'eau 0,50 cl : 1 euro
 - Café : 0,50 euros

Informations Diverses

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) **Décision municipale prise :**
 - Attribution du marché à procédure adaptée concernant « la réfection de la couverture du restaurant scolaire Ivan Peychès » à l'entreprise SARL COUVERTURE BERGONZI FRERES sise à COURTRY (77) pour un montant de 30 020,00 euros H.T.
- 2) La délibération n°3 du Conseil Municipal du 17 mars 2011 portant demande de retrait de la commune de VILLEVAUDE du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés a été présentée au Conseil d'Administration du Syndicat le 17 mai dernier. Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a émis un avis défavorable à la demande de retrait de la commune de VILLEVAUDE.
La commune de VILLEVAUDE a saisi Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- 3) **Elections Sénatoriales :**

Monsieur le Maire précise que l'élection des délégués titulaires et suppléants des conseillers municipaux aura lieu le 17 juin prochain à 20 heures 30 en Mairie.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux souhaitant se porter candidat à l'élection des délégués titulaires de se faire connaître :

- Mesdames BIASON, GODART et Messieurs CHOPELIN, FERAL et GAUFRIAU font part de leur candidature.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux souhaitant se porter candidat à l'élection des délégués suppléants de se faire connaître :

- Madame PINEZIC et Messieurs DIOT, DEN HOLLANDER et MUELLER font part de leur candidature.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21h30.